



Edito

Octobre 2021

Retour sur la 1ère journée citoyenne qui s'est déroulée le 18 septembre dernier



Madame le Maire, Sylvie HERVO ainsi que son équipe municipale se sont investis pour mettre en place les différents ateliers proposés de la journée citoyenne et remercient les 50 bénévoles qui se sont relayés tout au long de la journée :

Désherbage dans le bourg, restauration des anciennes illuminations de Noël et du city stade, peinture de la boîte à livres ainsi que la boîte aux lettres du Père Noël.



Une journée qui a mis en lumière un élan de citoyenneté dans une ambiance chaleureuse sous un beau soleil.

Nous vous donnons dès à présent rendez-vous l'année prochaine !

Sylvie HERVO, Maire

Retrouvez un diaporama photos de cette journée sur le site Internet www.henansal.fr



Le Site Internet – www.henansal.fr : il permet de partager des informations relatives à la vie de la commune au plus grand nombre de personnes. Qu'il s'agisse d'un projet en cours, d'un événement ou encore de consignes de sécurité, cette présence en ligne est un véritable service rendu aux administrés. Les principales rubriques présentes sont :

LA COMMUNE

LA MAIRIE

ENFANCE JEUNESSE

VIE LOCALE

VIE PRATIQUE

LAMBALLE TERRE & MER

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- lundi de 8h30 à 12h30 / fermé
- mardi de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h00
- mercredi de 8h30 à 12h30 / fermé
- jeudi de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h00
- vendredi de 8h30 à 12h30 / fermé

Permanence des élus :

tous les samedis matin de 10h30 à 12h00

L'agence postale est ouverte tous les matins :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 septembre 2021 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire, Yvonnick GOUAULT, Nathalie GESREL, Jean-Luc BESNOUX Adjoints, DURAND Pascal, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, URFIE Anne-Sophie, Marion HINGANT, HAMON Jean-Baptiste, Régine OLERON

Absentes excusées : Madame Sonia LE GUIRINEC représentée par Madame Marion HINGANT et Madame BROUARD Catherine représentée par Madame Sylvie HERVO

Secrétaire : Monsieur FAY Arnaud

➤ Convention entre la commune et l'école de musique et de danse du Penthièvre. Approbation du coût

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné un accord de principe pour le renouvellement de l'activité « Orchestre à l'école » dispensée par l'école de musique et de danse du Penthièvre auprès des élèves de CM2 de l'école d'HENANSAL tout au long de l'année scolaire 2021/2022. Le coût de cette activité à financer est de 6 000€ pour l'année scolaire 2021/2022.

Suite à cet accord de principe, le service enseignement artistique et éducation culturelle de Lamballe Terre et Mer a rédigé une convention de partenariat entre l'école de musique et de danse du Penthièvre, l'école d'HENANSAL et la commune.

L'activité étant commencée depuis la rentrée scolaire 2021, Madame le Maire demande au conseil de confirmer son accord de principe pour l'activité « Orchestre à l'école », son coût et de se prononcer sur les termes de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention

➤ Convention entre la commune et l'amicale laïque pour la répartition de la participation financière à l'activité orchestre à l'école dispensée par l'école de musique et de danse communautaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'amicale laïque avait donné son accord de principe pour financer 50% de l'activité « orchestre à l'école » pour l'année 2021/2021. Le coût total s'élevant à 6 000€, la participation de la commune est de 3 000€ et celle de l'amicale laïque de 3 000€.

Suite à cet accord, il convient d'établir une convention entre les deux parties pour définir les modalités liées au portage financier.

Madame Le Maire demande au conseil de se prononcer sur les termes de cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention

➤ Convention entre la commune d'HENANSAL et la commune de QUINTENIC pour la répartition de la participation financière à l'activité orchestre à l'école dispensée par l'école de musique et de danse communautaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de QUINTENIC avait donné son accord de principe pour financer une partie de l'activité « orchestre à l'école » pour les élèves de QUINTENIC au titre de l'année 2021/2022.

Suite à cet accord, il convient d'établir une convention entre les deux parties pour définir les modalités liées au portage financier.

Madame Le Maire demande au conseil de se prononcer sur les termes de cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention

➤ Repas du CCAS repris par le budget communal : montant de la participation et son organisation

Madame Le Maire explique au conseil municipal que le repas du CCAS est repris dans le budget communal et que le service sera assuré par un traiteur. La date retenue est le 23 Novembre 2021.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la participation financière des convives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire la participation financière de 10€ pour les convives et de 20€ pour les accompagnateurs

➤ Règlement budgétaire et financier : nomenclature M57

Madame le Maire rappelle la délibération du 03 Mai 2021 concernant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le changement de nomenclature implique l'adoption d'un règlement budgétaire et financier.

Madame Le Maire présente le règlement et demande au conseil de se prononcer sur les termes de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement budgétaire et financier

➤ Autorisation d'engagement de dépenses article 6232 « Fêtes, cérémonies et cadeaux »

Madame le maire explique que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

Elle sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise les dépenses suivantes

Catégories	MONTANT Maximum TTC
Repas budget, cérémonies Vœux et autres (réunion de travail, départ en retraite....): boissons et alimentation	50€/pers
Réception diverses : vin d'honneur, pot de l'amitié, collation (Alimentation et boissons) nouveaux arrivants, départ en retraite, mutation, vœux, remise de médailles, inaugurations, commémorations (ex : 8 Mai, 11 Novembre, ...)	40 €/pers
Frais de restauration ou d'alimentation et boissons pour travaux effectués par des bénévoles	30€/pers
Colis alimentaires (ex : CCAS)	30€/pers
Achats de fleurs ou gerbes	100€/fleur
Cadeaux pour départ en retraite, mutation, mouvement de personnel et d'élus	1500€/pers
Cadeaux Noël Elus et Personnel	60€/pers
Frais au profit des associations (ex : sapins)	200€ /association

Prochaine réunion du conseil : le 4 octobre 2021 à 20h



Vie Communale

► Indice de fermage :

Le mot "**fermage**" est un mot spécifique pour désigner la location d'une exploitation agricole on dit aussi " bail à ferme ". Le prix du bail ou loyer et aussi appelé " le **fermage** " : on dit " recevoir des **fermages** ".

*Arrêté du 12 juillet 2021 constatant pour 2021 l'indice national des fermages = **106,48***

- **Recensement militaire** : Nous rappelons que les jeunes garçons et filles **nés(e) en 2005** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent leurs 16 ans. Apporter le livret de famille.

Naissances :

 **Aaron JUMILIUS**, né le 17 août 2021, fils de Xavier JUMILIUS et Julie BOTREL domiciliés 8 Launay Gourlay

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur au bébé et félicitations aux parents

Décès :

 **Monsieur Daniel BLANC**, domicilié 8 route des Caps, est décédé le 17 août 2021.

 **Monsieur de LONGUEVILLE Yves**, domicilié "Ker Maria", est décédé le 03 Septembre 2021.

 **Monsieur FRONTIN Olivier**, domicilié "22 le clos du levant", est décédé le 07 Septembre 2021

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles.

Madame Madeleine de LONGUEVILLE, ses enfants et petits-enfants remercient chaleureusement tous ceux qui se sont manifestés à leur famille. Qu'ils sachent que chaque témoignage ou geste les a accompagnés avec amitié et qu'ils en sont profondément reconnaissants.

Remerciements

Permis de construire :

PC 02207721Q0015 – Les vaux – Rénovation et extension de la dépendance

PC 02207721Q0016 – 22, lotissement de Bel Air – Construction maison d'habitation

PC 02207721 Q0017 - 70 rue du chemin chaussée – Construction garage et carport

PC 02207721 Q0018 – La Ville Girault – Abri bois

PC 02207721 Q0019 – Impasse de la Croix Audrain – Extension d'une maison d'habitation

Déclaration de travaux :

DP 02207721Q00020 – 20 Lotissement de Bel Air – Mur et clôture

DP 02207721Q00019 – Saint-Anne – Changement des menuiseries et imperméabilisation du château d'eau

DP 02207721Q00020 – Saint-Gueltas – clôture et portail

- **Nouvel artisan** : Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite



Peintures 22, Stéphane JEHAN vous propose des services en peinture et décoration d'intérieur. Devis et conseil gratuits.
Tél. : 06 50 01 15 18

- **Bien vivre ensemble – RAPPEL** : Il est rappelé que certaines nuisances sonores peuvent être désagréables pour votre voisinage et qu'il y a des règles à respecter pour une vie en harmonie et bien ensemble, à savoir :

Bricolage et jardinage : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- ✓ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Nos animaux : Tous les chiens circulant sur la voie publique doivent être obligatoirement tenus en laisse. En l'absence du propriétaire, ou de la personne qui en a la garde, l'animal considéré comme errant sera capturé et conduit à la fourrière par la Société Chenil Services afin de satisfaire aux obligations qui relèvent des pouvoirs de police du Maire.

✓ **Pollutions canines**

Tous les propriétaires de chiens doivent veiller à ne pas laisser de déjections canines sur les trottoirs. Le non-respect de ces obligations pourra être sanctionné.

✓ **Nuisances sonores**

Avant de porter plainte, il faudra néanmoins avertir le propriétaire du chien que ses aboiements vous gênent. Si la situation n'évolue pas, il convient d'envoyer un premier courrier au propriétaire, suivi, au moins quinze jours plus tard, d'une mise en demeure.

+d'informations sur le site www.henansal.fr, rubrique Vie pratique/ Vivre ensemble

► **Les horaires de l'éclairage public vont changer**

À partir du mois d'octobre prochain, modification de l'éclairage public.

Dans le cadre de la loi sur la Transition énergétique, la commune de Hénansal s'est positionnée pour mener un plan en faveur du développement durable et des économies d'énergie.

Réduire la pollution lumineuse nocturne : à ce titre, les horaires de l'éclairage public seront ajustés de manière à générer moins de consommation d'énergie et de manière à réduire la pollution lumineuse nocturne.

En conséquence, l'éclairage public s'allumera à 6 h 30 le matin et il s'éteindra le soir à 22 h.



Vie Associative

- **L'association des chasseurs** a tenu son Assemblée Générale le 5 Septembre dernier. Le nombre de sociétaires est stable.

A cette occasion, le **Président Thierry MENIER** a fait le bilan de l'année passée et tenait à remercier les différents propriétaires fonciers pour leur mise à disposition de leur terre.

► **Club des aînés**

36 personnes étaient présentes le jeudi 9 septembre pour notre reprise : beaucoup d'émotion, beaucoup de plaisir à se retrouver ! C'est en respectant les consignes : pass-sanitaire et masque obligatoires, que nous pourrons continuer nos rencontres bimensuelles qui auront **lieu les jeudi 7 octobre- jeudi 21 octobre et jeudi 4 novembre**.

Notre **SORTIE JOURNEE DE NOEL** aura lieu le **VENDREDI 3 DECEMBRE à St JAMES** : déjeuner dansant avec orchestre et danseuses. Les inscriptions sont possibles les jours de Club ou auprès de notre Présidente : Annie BOURGAULT : 02 96 34 02 34 ou par mail auprès de la Secrétaire : Jacqueline MATUZIAK : christianmatu@free.fr

- **Le club de basket section loisirs** cherche à étoffer son effectif.

L'effectif est multi générationnel, mixte, très sympa et d'une volonté exceptionnelle. Venez nombreuses et nombreux partager cette convivialité et amitié. L'entraînement a lieu **tous les lundis de 20h à 22h**.

Pour tous renseignements consulter le site internet www.west-emeraude-basket.fr, ou contacter le **07 69 59 87 41**

► **Prenez date**



- ✓ Assemblée Générale de l'Amicale Laïque : **vendredi 8 octobre, à 20h30, salle multifonctions**
- ✓ La bibliothèque sera ouverte **le samedi 23 octobre de 11h 00 à 12h00**
- ✓ Repas du club de foot (à emporter) : **samedi 6 novembre**
- ✓ Repas de l'Amicale Laïque [en présentiel] : **samedi 13 novembre, au foyer rural**
- ✓ Repas du CCAS [en présentiel] : **mardi 23 novembre, 12h au foyer rural**. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, un colis leur sera apporté par un(e) élu(e)

Date limite d'envoi d'article pour le prochain numéro :
15 octobre 2021

Imprimeur gérant : Sylvie HERVO,
Maire de Hénansal

Mairie de Hénansal
2 rue de la Mairie – 22400 HENANSAL
Tél. : 02 96 31 50 02
Mail : commune.henansal@wanadoo.fr
www.henansal.fr



Informations diverses

► Nouveau à Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle : Ouverture d'un Espace France Services

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales. C'est un lieu dans lequel vous pourrez trouver de l'aide et un accompagnement à l'usage numérique.

Depuis le 1er juillet 2021, la commune de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle a obtenu le label "France Services". Les animateurs de l'espace France Services sont disponibles pour aider tous les usagers dans leurs démarches administratives sur internet.

ESPACE FRANCE SERVICES, 23, rue de Penthievre, 22270 Jugon Les Lacs Commune Nouvelle, **du lundi au vendredi : 9h00-12h00 Mardi, jeudi et vendredi : 14h00-17h00, / 02 96 31 61 62**

mail : jugon-les-lacs@france-services.gouv.fr



► MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Nous félicitons pour sa médaille du travail ARGENT : **Madame MACE Sylvie**, Aide médico-psychologique- ADAPEI-NOUELLE COTES D'ARMOR.

► **Les GRANDS PETITS MOMENTS POUR SOI** – les 9 et 10 octobre au Manoir de la Villeneuve à St AARON organise [en soutien à la ligue contre le cancer du sein, dans la cadre de la campagne Octobre Rose] **un week-end bien-être, beauté et création dédié au public féminin**. Ce week-end est organisé en **4 sessions d'une durée de 4 heures à 59€** [matin : 9h-13h ou après-midi : 14h30-18h30], le samedi ou le dimanche. Chaque session est limitée à 20 participantes. Brunch en supplément réservé aux inscrites des matinées à 20 €

Tout savoir sur l'évènement lien vers la billetterie : <https://www.billetweb.fr/les-grands-petits-moments-pour-soi>

► PASS'SPORT pour les structures sportives



Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant [de 6 à 18ans] pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive de septembre 2021 à juin 2022.

Votre enfant est bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ? Alors vous avez dû recevoir cet été un courrier du ministère de l'Education nationale, de la

Jeunesse et des Sports vous informant qu'il pouvait bénéficier du Pass'Sport. Pour l'utiliser, se présenter au club sportif de votre choix muni de ce courrier et **50 €** seront déduits du coût de l'adhésion ou de la licence dans un club.

+d'infos sur le site Internet : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>



Le Marché de Lylou sera présent dans le foyer situé rue du stade du mercredi 17 au vendredi 19 Novembre 2021 de 10h à 19h pour vous présenter une collection de vêtements pour femmes et accessoires de mode. Vous pouvez dès à présent repérer vos articles sur le site internet www.lemarchedelylou.fr



Petites annonces

Cherche une aide-ménagère, en remplacement d'un congé maternité, 3h par semaine, réglées en chèque-emploi service
Tél. : 02 96 31 50 54 ou 06 18 51 18 68



Lamballe Terre & Mer

► AGENDA Relais Parents Assistants Maternels – RPAM / sur le site du Centre de loisirs

Rendez-vous à venir :

- ✓ Lundi 18 octobre – thème : Espace Jeux / entre 9h30 et 11h30

Voyons de quoi nos petits sont capables ! Découvrez les capacités des enfants à travers des jeux libres, des explorations, des expérimentations, etc. suivant le rythme de l'enfant



► AGENDA de la ludothèque itinérante

- ✓ Rendez-vous à venir : les Mercredi **6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre**